



Lausanne

Au Conseil communal de
Lausanne
1000 Lausanne

Lausanne, le 11 avril 2011
AGF-S. fin. – C. 15/1 - mn

Information à la Commission des finances en cas de modifications de tarifs, taxes, redevances ou émoluments

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre des travaux de la commission chargée d'examiner la prise en considération du projet de règlement de Monsieur Pierre Santschi "Instauration d'une commission des tarifs et émoluments", le débat s'est notamment fortement orienté sur une demande d'information préalable en cas de modification de tarifs, taxes, redevances ou émoluments.

Sans attendre le traitement de cet objet par votre Conseil, et dans un souci de transparence et d'information, la Municipalité vous informe qu'elle a déjà pris les mesures nécessaires afin que la Commission des finances soit désormais systématiquement informée de toutes modifications de tarifs, taxes, redevances ou émoluments.

Cette mesure permettra ainsi à la Commission des finances de débattre sur les modifications envisagées.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire adjoint :
Christian Zutter

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch